

Résumé des principaux enjeux du PRDIRT

1. Le territoire et les communautés

Enjeu 1.A

- Changements démographiques

La décroissance démographique et le vieillissement de la population peuvent entraîner une modification profonde du portrait socio-économique de la région et amener des conséquences à plusieurs niveaux, notamment une décroissance de la population active, des difficultés de renouvellement de la main d'œuvre, un dépeuplement des zones rurales et une diminution graduelle des services.

Enjeu 1.B

- Avenir de plusieurs communautés rurales

L'analyse des revenus par habitant et du profil des communautés démontre que plusieurs milieux ruraux vivent de grandes difficultés socio-économiques. Plusieurs communautés devront relever le défi de leur survie.

Enjeu 1.C

- Forte utilisation du territoire public

Le territoire public de la région est fortement utilisé et ce, à des fins économiques, sociales ou environnementales. Cette situation a pour effet de créer de nombreux conflits d'usage. Il est également difficile de réaliser du développement sans que cela ait un impact sur l'un ou l'autre des utilisateurs.

2. Les ressources forestières

Enjeu 2.A

- Impacts de l'affectation du territoire sur l'approvisionnement des usines

Le territoire forestier public de la région est fortement utilisé et il existe de nombreuses affectations visant à répondre, entre autres, à des besoins environnementaux ou de divers utilisateurs. Étant donné que la totalité des volumes est attribuée en forêt publique, toute nouvelle affectation du territoire amène inévitablement une diminution plus ou moins prononcée de l'approvisionnement des usines.

Enjeu 2.B

- Réussite du chantier d'éclaircie commerciale des jeunes forêts

Dans les prochaines années, plusieurs milliers d'hectares de jeunes forêts seront prêtes à subir une éclaircie commerciale. Pour réussir ce vaste chantier, la main d'œuvre devra être disponible et l'accès au territoire (réseau routier) devra être adéquat. Les perspectives nous indiquent que ce sera un défi de répondre à ces deux conditions. Un virage vers la mécanisation des opérations sera peut être nécessaire. Il faudra également que les investissements sylvicoles soient au rendez-vous (voir Enjeu 2.D) et que l'on réussisse la mise en marché des bois issus d'une première éclaircie.

Enjeu 2.C

- Effets des baisses de possibilité

Une baisse de possibilité peut amener plusieurs conséquences : 1) une hausse des coûts de production et une diminution de la rentabilité des usines, 2) la disparition définitive de certaines usines et la remise en question de la viabilité de certaines autres, 3) une incapacité pour l'industrie à investir pour innover ou moderniser ses installations, 4) une diminution de l'utilisation de la capacité de transformation des usines qui peut amener une problématique de stabilité de main d'œuvre en usine et une diminution de l'attrait pour une main d'œuvre spécialisée, 5) une diminution de la stratégie sylvicole se répercutant sur le niveau d'emplois en aménagement, et 6) une problématique de remplacement ou de renouvellement du réseau routier (incluant ponts et ponceaux) sur le territoire public car la capacité des industriels de participer au financement de ces infrastructures est diminuée.

Enjeu 2.D

- Disponibilité des budgets pour la réalisation des travaux d'aménagement forestier

Avec une grande proportion de jeunes forêts qui nécessiteront des travaux sylvicoles pour atteindre leur plein potentiel, la question du financement des travaux d'aménagement forestier apparaît un enjeu majeur pour l'avenir forestier de notre région. Or, les redevances tirées de l'exploitation de la forêt publique sont inférieures aux coûts de la stratégie sylvicole dans la région, de telle sorte que la région doit compter sur les crédits d'autres régions pour réaliser cette stratégie. De plus, le renouvellement de certains programmes permettant actuellement de réaliser des travaux sylvicoles est loin d'être assuré. Il est donc permis de se questionner sur le niveau d'investissement qui sera consenti dans la région au cours des prochaines années.

Enjeu 2.E

- Certification des territoires forestiers publics

L'industrie de première transformation régionale devra fabriquer des produits certifiés pour demeurer compétitive, conserver ses parts de marché et ainsi assurer sa survie. Actuellement, les territoires forestiers ne permettent pas de combler les besoins en fibres certifiées des usines de pâtes et papiers, panneaux de la région, ce qui risque de compromettre leur avenir. Le manque de fibres certifiées pourrait également compromettre l'avenir des scieries à court ou moyen terme.

Enjeu 2.F

- Planification intégrée du réseau routier en territoire public

Le maintien de l'accès au territoire public permet de mettre en oeuvre la stratégie d'aménagement tout en permettant aux différents utilisateurs de pratiquer leurs activités récréatives. Pour les territoires fauniques, les retombées sont tributaires d'un réseau routier bien développé. Par contre, une forte densité de routes amène des problèmes au niveau des habitats. Or, il semble clair que la région devra faire face à une problématique de remplacement ou de renouvellement des infrastructures routières en raison de la capacité moindre des industriels d'y participer activement. Des choix devront donc être faits quant aux infrastructures à conserver. On parle ici d'une planification intégrée qui fera le compromis entre le maintien de l'accès au territoire et la diminution de la fragmentation des habitats.

Enjeu 2.G

- Maintien de la structure industrielle régionale de première transformation

L'industrie de la première transformation des bois a une importance économique indéniable dans la région. De plus, la présence de cette industrie est essentielle à la réalisation des travaux d'aménagement sur le territoire. Il existe un fort lien d'interdépendance entre les usines de pâtes et papiers, panneaux et les scieries de telle sorte qu'un ralentissement dans un des secteurs a des répercussions sur l'autre et sur l'aménagement forestier. L'industrie du sciage, tous secteurs confondus, vit actuellement de grandes difficultés. La compétitivité des scieries sur les marchés serait en cause. Les usines de PPP, quoique en bonne position, demeurent fragiles car elles oeuvrent dans des marchés très compétitifs. Dans ce contexte, le maintien de la structure industrielle actuelle est loin d'être assuré.

Enjeu 2.H

- Développement de l'industrie de la seconde transformation

Le développement de l'industrie de la seconde transformation de la région se bute à trois obstacles majeurs : la rareté de la main d'œuvre (en quantité et en qualité), la concurrence mondiale et les difficultés d'approvisionnement.

Enjeu 2.I

- Avenir des communautés rurales dépendantes de l'industrie forestière et de l'aménagement forestier

Plusieurs municipalités rurales forestières dévitalisées sont dépendantes de l'industrie du sciage. Cette industrie vit actuellement de grandes difficultés. D'autre part, l'industrie de la seconde transformation s'installe très peu dans ces municipalités car elles ne rencontrent pas les critères des entrepreneurs pour le choix de l'emplacement de leur usine. L'aménagement forestier crée également de nombreux emplois dans les municipalités rurales forestières. Or, le maintien des budgets d'aménagement actuel n'est pas assuré dans la région. Il semble donc qu'il sera difficile pour ces municipalités de maintenir une activité économique minimale dans le contexte actuel. L'avenir de plusieurs communautés est donc incertain.

Enjeu 2.J

- Disponibilité de la main d'oeuvre

La main d'œuvre forestière est vieillissante et on a de la difficulté à attirer des jeunes dans la profession de travailleur forestier. Ce manque de relève semble associé aux conditions de travail. Le degré d'insatisfaction par rapport aux conditions de travail est très élevé dans la région, notamment les conditions physiques et la rémunération. La précarité et l'instabilité des emplois sont d'autres irritants majeurs de la profession. De plus, il ne faut pas oublier que le secteur forestier concurrence avec les autres domaines d'emploi, qui sont souvent plus attrayants, pour attirer la main d'œuvre. Le manque de relève soulève des questionnements quant à la capacité de la région à réaliser sa stratégie sylvicole dans un proche avenir.

Enjeu 2.K

- Développement de la 2^e et 3^e transformation du sirop d'érable

Pour diverses raisons, la mise en valeur du sirop d'érable par la réalisation d'activités de 2^e et de 3^e transformation reste limitée. Plus de 85% de la production est écoulée en vrac sans aucune valeur ajoutée.

Enjeu 2.L

- Pérennité des érablières exploitées pour l'acériculture

Les pratiques sylvicoles réalisées dans les érablières exploitées pour l'acériculture réduisent la densité des érables de diamètres inférieurs à 20 cm et les gaulis d'érables de telle sorte que cela met en péril le renouvellement du peuplement marchand et par le fait même celui qui peut être entaillé. De plus, la récolte effectuée dans ces érablières réduit la proportion des espèces compagnes et la densité de gaulis de ces espèces, ce qui met en péril l'équilibre écologique des peuplements. Compte tenu de ces pratiques sylvicoles, il y a lieu de s'interroger sur la pérennité des érablières exploitées pour l'acériculture.

Enjeu 2.M

- Cohabitation harmonieuse de la production acéricole avec l'ensemble des usagers

La forêt publique contribue significativement à la production acéricole de la région. Des territoires à fort potentiel ont été identifiés et réservés pour des futures expansions. La production acéricole vit actuellement trois phases successives de développement en forêt publique, engendrant ainsi une pression accrue sur les érablières de la région qui sont également convoitées par l'industrie du bois de sciage.

De plus, la location d'érablière en forêt publique s'accompagne de l'obligation de maintenir le territoire ouvert à tous les usagers. Or, dans certains cas, l'accès au territoire pour les autres usagers peut être limité, ce qui crée des problèmes de cohabitation.

3. Les ressources fauniques

Enjeu 3.A

- Maintien de l'équilibre dans la diversité de l'offre de prélèvement faunique (territoires libres vs. territoires structurés)

L'offre de prélèvement faunique actuelle, avec un peu plus de 50 % de territoires libres et près de 50 % de territoires structurés de différentes catégories, permet de répondre à diverses clientèles tout en permettant à la population d'avoir accès au territoire. Une modification de cet équilibre risquerait de créer de l'insatisfaction chez les utilisateurs.

Enjeu 3.B

- Maintien des connaissances sur les populations d'espèces gibiers et leur habitat

La réduction appréhendée des effectifs au sein du gouvernement pourrait entraîner une diminution des suivis des populations de certaines espèces et de leur habitat. Ces suivis sont essentiels pour assurer la pérennité des espèces exploitées. Dans ce contexte, le maintien des connaissances apparaît comme un enjeu important.

Enjeux 3.C

- Maintien des caractéristiques favorables de l'habitat pour l'original
- Maintien des retombées socio-économiques liées au prélèvement de l'original
- Surutilisation du territoire pendant la période de chasse à l'original

Les densités de population de l'original ont fortement augmenté au cours des dernières années. Dans certains territoires, les densités de population dépassent la capacité de support du milieu et ces fortes densités de population dégradent l'habitat. Dans ce contexte, le maintien des conditions favorables de l'habitat pour l'original devient un enjeu si on veut éviter des baisses drastiques de population.

Ce premier enjeu est d'autant plus important que la chasse à l'original amène des retombées importantes dans la région, qu'elle est un produit d'appel touristique et qu'elle contribue à la santé financière des territoires structurés de la région. Pour ces raisons, le maintien des retombées socio-économiques liées à l'original est aussi un enjeu.

À ces enjeux, il faut ajouter celui de la surutilisation du territoire pendant la période de chasse à l'original qui amène des conflits entre les chasseurs, particulièrement dans le territoire libre.

Enjeu 3.D

- Maintien de la qualité de l'habitat du cerf de Virginie dans les ravages

Les populations de cerf nécessitent des ravages de qualité pour se maintenir à un niveau optimal car cette espèce est très vulnérable dans la région en raison des conditions hivernales rigoureuses.

Enjeu 3.E

- Maintien des populations d'ours noir

Bien que les populations d'ours noir soient relativement stables dans la région, cette espèce est peu productive et peut être sujette à des variations. L'habitat est actuellement propice à l'ours en raison de l'abondance de jeunes forêts. Toutefois, le retour de peuplements à dominance résineuse à la suite de l'augmentation des superficies reboisées et traitées en éclaircie précommerciale aura des répercussions sur la qualité de l'habitat de cette espèce. Dans ce contexte, on comprend que le maintien des populations d'ours noir représente un enjeu.

Enjeu 3.F

- Qualité de l'habitat des espèces de petit gibier
- Maintien de la chasse au petit gibier

Les densités de population des espèces de petit gibier dépendent en partie de la qualité de l'habitat. Or, l'éclaircie précommerciale, qui est fortement pratiquée dans la région, affecte la qualité de l'habitat de ces espèces. Pour pallier à ce problème, des mesures de mitigation ont été mises de l'avant dans la région. Il demeure toutefois que le maintien de la qualité de l'habitat du petit gibier représente un enjeu.

Le maintien de la chasse au petit gibier est également problématique car il semble qu'il soit de plus en plus difficile d'aller chasser le petit gibier en raison de la diminution de l'accessibilité à certains territoires reliée la détérioration des chemins forestiers et de la surutilisation du territoire pendant la période de chasse à l'original qui crée certains conflits entre les chasseurs.

Enjeu 3.G

- Contrôle des populations de certaines espèces jugées indésirables sur certains territoires

Les gestionnaires fauniques ont recours au piégeage pour contrôler les densités de population d'espèces jugées indésirables sur certains territoires, on pense notamment au castor et au coyote. Or, avec la relève qui se fait rare chez les trappeurs, on peut anticiper que le contrôle des populations de ces espèces deviendra problématique dans les prochaines années.

Enjeu 3.H

- Maintien de la qualité des caractéristiques du milieu aquatique, du régime hydrologique et de la qualité des frayères pour le saumon et l'omble de fontaine

Quoi qu'il ne semble pas exister de problématiques majeures quant à la qualité de l'habitat du saumon ou de l'omble de fontaine, le maintien des populations de ces espèces dans la région passe par le maintien des caractéristiques qui leur sont favorables.

Enjeu 3.I

- Pérennité des populations de touladi

La population de touladi est surexploitée dans la région. Les reproducteurs ne sont pas suffisamment abondants et la réglementation de la pêche est déficiente pour les protéger. Le maintien de l'espèce dans les grands plans d'eau de la région est donc problématique.

Enjeu 3.J

- Renouvellement de la clientèle pour les activités de prélèvement faunique

Les activités de prélèvement faunique amènent des retombées importantes dans la région. Bien que la clientèle soit actuellement stable, les perspectives démographiques (diminution et vieillissement de la population) amènent des inquiétudes quant à la relève dans le prélèvement faunique. Une diminution de la relève amènerait des diminutions importantes des retombées de ces activités dans la région.

4. La biodiversité et l'environnement forestier

Enjeu 4.A

- Qualité des habitats fauniques dans les secteurs à forte concentration de plantations

Certains sous-bassins versants présentent des fortes concentrations de plantations dans la région. Or, il a été démontré que les plantations étaient des habitats fauniques de faible valeur et qu'elles abritaient moins d'espèces fauniques comparativement aux peuplements naturels. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur l'impact de telles concentrations sur la diversité faunique.

Enjeu 4.B

- Manque de connaissances sur la biodiversité de la région

L'état général des habitats démontre qu'il y aurait un risque élevé de perte de biodiversité dans la région. Toutefois, le manque de connaissances sur la biodiversité réelle retrouvée dans la région empêche de quantifier ce risque avec précision.

Enjeu 4.C

- Création d'aires protégées

Les aires protégées ne couvrent que 4,5 % de la superficie terrestre de la région. Celles-ci sont pour la plupart des habitats fauniques protégés. Les aires protégées sont de faible superficie et on en retrouve très peu qui affichent les niveaux de protection les plus restrictifs, soit les catégories I, II et III de l'UICN. Il y a lieu de s'interroger sur la représentativité et l'efficacité du réseau actuel pour le maintien de la biodiversité par la protection d'échantillons représentatifs des écosystèmes et des éléments exceptionnels.

Enjeu 4.D

- Raréfaction des forêts mûres et surannées

Les forêts mûres et surannées se font de plus en plus rares dans la région. Par rapport à l'ère préindustrielle, celles-ci sont beaucoup moins abondantes, de plus petite superficie, contiennent moins de forêt d'intérieur, sont plus dispersées et plus fragmentées. Leur composition végétale a également été modifiée. En plus d'amener leur raréfaction, l'aménagement forestier du siècle dernier a donc entraîné de profondes modifications dans la structure des forêts mûres et surannées.

Enjeu 4.E

- Raréfaction de certaines formes de bois mort

Le régime de perturbation préindustriel était propice à un recrutement continu dans le temps et dans l'espace d'arbres moribonds, de chicots et de débris ligneux de grande taille. Les pratiques d'aménagement forestier ont amené une raréfaction du bois mort par un rajeunissement des forêts et en raison de la stratégie sylvicole utilisée qui récolte précisément les tiges éventuellement candidates au recrutement d'arbres moribonds, de chicots et de débris ligneux de grande taille. La situation pourrait s'aggraver davantage avec la récupération de la biomasse forestière à des fins énergétiques.

Enjeu 4.F

- Simplification des structures internes des peuplements

La forêt préindustrielle était composée en majorité de peuplements inéquiennes ou irréguliers qui possèdent des structures internes complexes. L'aménagement forestier pratiqué au cours des dernières décennies a résulté en une forêt composée en majorité de peuplements équiennes présentant généralement des structures internes plus uniformes.

Enjeu 4.G

- Modification de la composition végétale des forêts

La composition végétale de la forêt bas-laurentienne s'est modifiée par rapport à la forêt préindustrielle. Ainsi, le thuya, le sapin et les épinettes sont moins dominants qu'auparavant alors que les peupliers et les érables ont augmenté leur dominance.

Enjeu 4.H

- Modification de l'organisation spatiale des forêts

L'avènement de l'aménagement forestier au cours des dernières décennies a modifié profondément l'organisation spatiale des forêts par rapport à la forêt préindustrielle. Ainsi, la proportion de forêts en régénération et jeunes a augmenté au détriment des forêts mûres et surannées, la taille des peuplements a diminué réduisant par le fait même la taille des massifs forestiers, les forêts d'intérieur sont moins abondantes et la fragmentation du couvert forestier a augmenté ce qui s'est notamment traduit par une plus faible connectivité des forêts mûres et surannées. Il existe également des différences entre les perturbations naturelles et l'aménagement forestier. Ce dernier laisse moins de legs biologiques (arbres résiduels, chicots, débris ligneux) par rapport aux perturbations naturelles.

Enjeu 4.I

- Maintien de l'habitat d'espèces fauniques et floristiques sensibles à l'aménagement forestier

Le territoire forestier régional a subi une diminution de la biodiversité forestière. Avec la raréfaction des vieilles forêts et des forêts d'intérieur, certaines espèces se sont vraisemblablement raréfiées. On l'a vu dans les sections précédentes, les modifications importantes de la forêt bas-laurentienne à la suite de l'aménagement forestier des dernières décennies ont certainement eu des impacts importants sur la biodiversité régionale. Toutefois, l'ampleur de ces changements reste à être mesurée.

Enjeu 4.J

- Rétablissement des espèces menacées ou vulnérables

Les connaissances concernant les espèces en situation précaire ainsi que leur habitat sont très fragmentaires et peu de ressources sont consacrées au suivi de ces espèces. Le nombre d'espèces bénéficiant d'une désignation légale reste limité et leurs habitats jouissent que dans quelques rares cas d'une protection officielle. Pour ces raisons, le rétablissement de plusieurs de ces espèces est incertain.

5. Le récréotourisme

Enjeu 5.A

- Mise en valeur du potentiel récréotouristique en territoire public

Hormis pour les activités fauniques et quelques secteurs précis, le territoire public bas-laurentien reste un produit d'appel peu développé pour la pratique d'activités récréatives.

Enjeu 5.B

- Conservation de la qualité des paysages

Le territoire de la région est fortement utilisé et occupé de telle sorte que le paysage est altéré à certains endroits. Or, les paysages contribuent à la qualité des activités récréotouristiques. Pour cette raison, la conservation de la qualité des paysages apparaît comme un enjeu important.

Enjeu 5.C

- Accès au territoire public à des fins récréatives

Le territoire public offre diverses infrastructures permettant la pratique d'une multitude d'activités. L'accès au territoire public ainsi offert à la population contribue à sa qualité de vie.

Enjeu 5.D

- Conservation de la qualité de l'eau dans les plans d'eau où il y a présence de villégiature

La villégiature a tendance à se concentrer en bordure des cours d'eau. Dans certaines régions, une forte concentration de villégiature en bordure des cours d'eau a amené une dégradation de la qualité de l'eau. Le Bas-Saint-Laurent pourrait ne pas échapper à cette problématique.

6. Les ressources minières

Enjeu 6.A

- Cohabitation des activités minières avec les autres usages

Le principe du *free mining* qui prône un accès universel à la ressource minérale peut devenir une source de conflit d'usage. L'octroi de claims s'effectue sans consultation de l'ensemble des secteurs d'activités et des autres utilisateurs du territoire. Une recrudescence de la prospection pourrait soulever la question du meilleur usage possible du territoire.

La question de la cohabitation s'applique également à l'extraction de sable et de gravier. On dénombre plusieurs sites d'extraction dans la région et compte tenu du droit prépondérant des activités minières par rapport aux autres activités, cela amène des conflits d'usage à certains endroits sur le territoire.

7. Les ressources naturelles comme source d'énergie

Enjeu 7.A

- Acceptabilité sociale de la filière éolienne et conflits d'usage

L'implantation de parcs éoliens soulève plusieurs préoccupations au sein de la population, notamment les aspects liés à la qualité de vie (impacts sonores et visuels, santé, sécurité, ...), les impacts sur la qualité des paysages, le patrimoine et le tourisme, la cohabitation avec la production agro-forestière, l'importance et la répartition des retombées économiques pour le milieu régional. L'harmonisation des usages apparaît également comme un enjeu important. Le développement éolien divise certaines communautés qui s'interrogent sur la pertinence d'un tel développement pour la région et la localité ainsi que les impacts qu'il en résultera.

Enjeu 7.B

- Conservation de la faune aviaire et chiroptère

De nombreuses inquiétudes ont été soulevées concernant les aires de nidification des espèces à statut précaire et les corridors de migration de la faune aviaire et chiroptère. La multiplication des parcs éoliens près de certaines zones sensibles, notamment le long du littoral, a pour effet d'accroître les risques de collision, la modification et la destruction des habitats de la faune ailée.

Enjeu 7.C

- Intégration des infrastructures éoliennes dans le paysage

La multiplication des parcs éoliens a galvanisé les préoccupations au sujet du paysage. Les éoliennes occasionnent des impacts visuels qui, selon les perceptions, sont considérés comme des accrocs dans les paysages naturels ou humanisés de la région. Cette situation est exacerbée par le nombre imposant d'éoliennes implantées ou en voie de l'être dans la région et ce parfois, près de zones plus sensibles au niveau de l'esthétisme. Dans ce contexte, l'intégration des infrastructures dans le paysage devient un défi à relever.

Enjeu 7.D

- Disponibilité de la matière première par rapport à la demande

La biomasse forestière est convoitée par de nombreux utilisateurs qui ont des besoins et des potentiels d'utilisation de différentes échelles, allant de quelques milliers de tonnes de biomasse pour les chaufferies communautaires, à plusieurs milliers de tonnes pour des chaufferies industrielles. La filière du bioraffinage représente également un utilisateur potentiel. L'accessibilité à la ressource risque donc de devenir de plus en plus préoccupante pour les utilisateurs de biomasse.

Enjeu 7.E

- Préservation de la fertilité des sols et de la biodiversité

Bien qu'un indicateur de sensibilité des sites à la récolte de biomasse forestière est actuellement en cours de développement, les effets de la récolte de biomasse sur la fertilité des sols demeurent incertains. La démonstration que les pratiques liées à la récolte de biomasse garantissent le maintien de la fertilité des sols demeure une préoccupation pour une utilisation durable de la ressource.

La récolte de biomasse forestière pourrait également avoir un impact sur la biodiversité. En effet, une partie de la biodiversité forestière est associée aux arbres morts et aux débris ligneux au sol. Or, la région est déjà aux prises avec une raréfaction de certaines formes de bois morts (Voir Enjeu 4.E). La situation pourrait s'aggraver davantage avec la récolte de biomasse forestière.

Enjeu 7.F

- Harmonisation des petites centrales hydroélectriques avec les autres usages

Les principaux enjeux associés au développement des petites centrales hydroélectriques sont l'entrave à la libre circulation du poisson et des utilisateurs récréo-touristiques (en raison des ouvrages de retenue d'eau), la perte d'habitats naturels pour différentes espèces de poissons et l'altération des paysages par la construction d'ouvrage de génie civil dans des sites naturels et perte de fréquentation de ces sites par les utilisateurs. Étant donné tous ces enjeux, l'harmonisation avec les autres usages prend tout son sens.